



Chute de pierre sur mon vehicule

Par richir, le 28/12/2007 à 15:44

je suis locataire' mon vehicule etait gare dans ma cour et suite a une forte pluie une pierre c'est detachee du mur a environ 3 metres de haut et a tombee sur la lunette arriere de ma voiture emdommageant la lunette arriere ainsi que la carrosserie ayant fait un constat avec mes proprietaires et ayant envoye ce constat a nos 2 assureurs l'assurance adverse a renvoye un courrier a mon assureur specifiant que notre requette ne pouvait aboutir "conformement a l'article 1386" qui stipule que nous ne pouvons pas mettre en cause nos proprietaires ou il faut prouver un vice de construction ou un mauvais etat de ce mur .or le mauvais etat de ce mur ne fait aucun doute puisque une pierre s'y est detachee.alors je ne comprend pas ce qu'il faut faire de plus.!un expert a bien venu pour evaluer les degats sur mon vehicule "depeche par les assureurs" mais personne n'est venus expertise ce mur il y a pour 1000 euros de reparation j' ai peu de ressources et je pourrais encore moins me payer un expert pour controler la vetuste de ce mur .heureusement que ce n'ai une personne ou un de mes petits fils qu'il ai recu cette pierre merci de bien vouloir me guider a une bonne issue de ce litige bonne journee et veuillez recevoir mes salutations distinguees